



Décision de justice comment faire

Par **katikate**, le **17/04/2011** à **13:49**

Bonjour,

mère célibataire niveau justice je suis perdu je n'y comprend rien

je suis victime de mon ex petit ami coups, harcèlement, dégradation, tentative

de meurtre au couteau il est arrivé dans mon dos pour me poignarder, de

l'essence devant ma porte mise en danger de la vie d'autrui je vis dans un

immeuble de 16 étages, envoi de plusieurs courriers

d'insultes à moi et ma famille, mes amies, qui ne vit même pas en métropole

cet homme a été condamné le 29 novembre 2010

depuis j'ai rien reçu même pas la décision de justice il a pris

8 mois avec surcit et 1500 euro de dommage et intérêt ce que je trouve peu

pour ce que j'en dur car il a fait beaucoup de dégats auprès de mes enfants

aussi ma fille a peur pour moi elle es suivit spychologiquement et moi aussi

depuis plus d'un ans maintenant et le harcèlement continu le jour meme j'ai

reçus plusieurs appel de lui avec méssages pour moi ce sont des preuves

indiscutable à plusieurs reprise je me suis rendu au commissariat pour porté

plainte mais sans la décision de justice les policiers me disent qu'il ne peuvent

rien faire ma vie est en danger tout les jours je sort plus de chez moi depuis

le mois d'aout 2010 je commence a pété les plombs je suis maman de 3

enfants et je vie seul et eux aussi n'ont plus de vie a cause de cet homme

quelqu'un peut me dire si il y a une solution? ou la solution sera trouver

quand je serais dans ma tombe car cette justice me fait douté tout monde me

dit t'attendre mais cela fait 5 mois que j'attend cette décision de justice il ne

lui reste plus que 3 mois après il sera libre de faire ce qu'il veut et je c'est

que je vais en faire les frais

PS : j'ai une première décision de justice qui interdit tout contact avec moi et

de venir dans mon département pourtant cet homme continu il vient à

mon travail appael 50 fois par jours sur mon portable me laisse des messages

très clair des menaces de mort

il me faut une solution l'avocat commis d'office faute de moyen ne me dit rien
meme pour le jugement je sais pas du tout comment il à géré il n'en avais rien a faire de moi
vue ma pauvreté de plus il n'est meme pas resté jusqu'au finale pour entendre le verdic j'ai du
appelé sos victime pour savoir car l'avocat ma dit le jugement est fini il s'occupe plus de moi

merçi pour vos réponses

Cordialeme

Par **mimi493**, le **17/04/2011 à 15:06**

Est-ce que vous vous êtes portée partie civile ?

PS : écrire une ligne sur deux, c'est extrêmement désagréable